Perspectives
Expertise comptable & conseils

COVID 19
Panorama des mesures de soutien aux entreprises

Au 17 Avril 2020

Mesures de soutien COVID-19

Recourir à un emprunt (fonds propres)

- **Prêts bancaires**
  - Prêts grarantis par l'état à 90 %
  - Pays de la Loire Garantie 80 %
- **Autres prêts**
  - Prêts rebond (PME) de 10 K€ à 300 K€
  - Prêt Atout (BPI) de 50 K€ à 5 M€ pour les PME
  - Pays de la Loire Redéploiement de 50 K€ à 2 M€
  - *Prêt rebond full digital BPI (modalités à définir)*

S'entourer d'un médiateur

- Médiateur du crédit
- Médiateur des entreprises

Ajuster la masse salariale

- Chômage partiel
- Aide des caisses de régime de retraite complémentaire des salariés et des indépendants
- Arrêt maladie pour garde d'enfants, salariés fragiles, personnes à risque
- Possibilité de différer le versement de l'intéressement

Gérer les délais de trésorerie (BFR)

- Report des échéances fiscales et sociales
- Report d'échéances des prêts bancaires
- Report d'échéances de prêts BPI/Région
- Délais de règlement loyers, frais généraux ,...
- Mobilisation des crédit d'impôts (CIR, CICE,..)
- Mobilisation des créances clients via BPI

Obtenir une subvention

- Fonds de solidarité national pour les TPE, prime 1 500 € exonerée sur un plan social et fiscal (devrait être reconduite)
- Aide complémentaire de 2 000 € pour les entreprises les plus en difficulté (ce montant devrait être revalorisé)
- Aide financière exceptionnelle de la CPSTI pour tous les commerçants et les artisans (maximum 1 250 €)
- Aide financière exceptionnelle des URSSAF et de la SSI plafonnée à 1 000 € non cumulable
- Nombreuses aides des Régions et collectivités (Pays de la Loire Fonds d'Urgence Evènements, Fonds Résilience)